

Bulletin municipal d'information d'Ampus



Juillet
2015
N°5



Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le cru 2015 de la balade gourmande a été exceptionnel. Plus de 2000 personnes ont sillonné les rues du village pour déguster les plats succulents confectionnés par les Cordons Bleus. Je veux une fois encore remercier et féliciter tous les acteurs de ce formidable succès: les Cordons bleus toujours dévoués et encore plus nombreux cette année, les membres du Comité Ampus Festivités, les employés communaux, les élus. Tous ont œuvré pour que cette 17ème édition soit une totale réussite. Les organisateurs envisagent d'ailleurs pour l'année prochaine de créer un comité spécial " Balade Gourmande ".

Ce bulletin a pour but de vous apporter tous les trimestres des informations essentielles concernant les services publics, mais également de vous informer en toute transparence des difficultés que nous rencontrons et des réalisations que nous envisageons. Réalisations qui souvent tardent à voir le jour en raison des délais administratifs de toutes sortes... permis de construire, obtention de subventions, études obligatoires diverses et variées, normes à respecter...

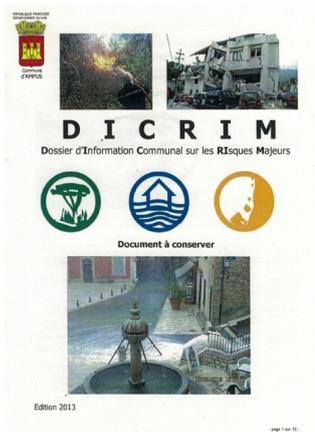
Soyez certains que nous faisons le maximum, dans le contexte financiers difficile actuel, pour maintenir un service public de qualité à la population. Mes Adjoints, Raymond Borio, Aude Abime, Nathalie Perez-Leroux et Alain Poilpré, chacun dans leurs domaines, font un énorme travail et je veux ici les en remercier. Des conseillers municipaux, Roger Malamaire, Roland Nardelli, Nathalie Forestier, Siegfried Jaeger notamment, œuvrent également quotidiennement au service de la Commune, que ce soit dans le domaine de la voirie, de l'eau et de l'assainissement, du tourisme ou du jumelage. Merci à eux pour leur dévouement et leur compétence. La tâche est immense et c'est grâce à eux tous que la Municipalité parviendra à l'accomplir.

Je tiens également à remercier et à saluer le travail de nos employés municipaux. Je suis régulièrement félicité pour l'entretien et la propreté de la voirie, l'embellissement du village ou l'accueil en mairie. Ces félicitations leur sont destinées.

Je vous rappelle les nombreuses festivités qui vont se dérouler sur la commune en juillet et en août. Venez nombreux. C'est l'occasion de se connaître et de partager un moment de convivialité.

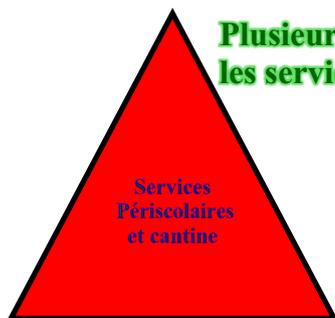
Je vous adresse mes très sincères salutations.

Hugues Martin
Maire d'Ampus



Le DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est un document que vous pouvez vous procurer en Mairie.

Ce petit fascicule a pour objet d'informer la population sur l'organisation de l'alerte et des secours et le rappel des consignes à observer en cas de catastrophe naturelle. (inondations, feux de forêt, mouvements de terrains, séismes) Il va vous permettre de mieux connaître les dangers auxquels nous sommes exposés, les dommages prévisibles, les mesures préventives à prendre pour réduire sa vulnérabilité, les moyens de prévention et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.



Plusieurs modifications interviendront à la rentrée prochaine, concernant les services périscolaires et de cantine proposés par la commune

Création d'une garderie le mercredi

Après avoir alerté les familles à plusieurs reprises du risque de fermeture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi, nous avons constaté que l'effectif n'était plus suffisant pour maintenir ce service. Cependant, afin de ne pas pénaliser les familles qui utilisent cet ALSH, la commune proposera dès le 09 septembre 2015, un service de garderie.

Cet accueil sera réservé aux enfants de 3 à 12 ans scolarisés sur la commune d'Ampus. Cette garderie fonctionnera les mercredis après-midi de 13h00 à 18h30, en période scolaire.

Les parents auront la possibilité de récupérer leurs enfants à partir de 17h00. La participation des familles sera de 3.00€ (repas non inclus) pour cette garderie du mercredi après-midi.



Ouverture du service de restauration scolaire le mercredi

La commune proposera l'ouverture d'un service de cantine le mercredi en période scolaire pour tous les élèves scolarisés à l'école d'Ampus. La cantine sera ouverte le mercredi de 11h30 à 13h00. Le prix du repas a été fixé à 3.10€.



Accueil périscolaire du vendredi soir

Nous avons remarqué des effectifs quasi inexistantes lors de la garderie du vendredi après 17h30. En conséquence, la commune a décidé d'avancer l'heure de fermeture de la garderie à 17h30 au lieu de 18h30. La participation des familles pour l'année 2015-2016 reste inchangée, soit 0.75€ la demi-heure.

Réception des Nouveaux Arrivants

Une réception à l'intention des nouveaux arrivants sur la Commune sera organisée le vendredi 2 octobre 2015 à 18h, Salle Polyvalente. A cette occasion, il leur sera présenté la commune d'Ampus, son histoire, ses sites remarquables, les services publics ainsi que l'équipe municipale et les différentes associations œuvrant sur le village. Cette réception sera suivie d'un apéritif convivial.

Il est rappelé à cette occasion que les artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales exerçant sur la commune, propriétaires de chambres d'hôtes et de gîtes, dirigeants d'associations sont priés de contacter la Mairie pour la mise à jour de leurs activités et de leurs coordonnées pour l'édition du nouveau guide pratique d'Ampus.

Campagne pour le tri du verre

La campagne verre porte ses fruits depuis janvier 2015, les résultats sont là, avec des tonnages de verre en nette progression : **+ 55 % au cours du 1^{er} trimestre 2015**, par rapport à la même période en 2014 !

Cette belle progression est le résultat de la mobilisation de chacun, et des actions mises en œuvre par la CAD via l'équipe d'ambassadeurs du développement durable :

En décembre dernier, vous avez reçu un **courrier avec un dépliant spécifique envoyé à tous les habitants d'Ampus** (avec l'emplacement des colonnes de tri, le circuit de recyclage du verre, les consignes) ; Simultanément, une campagne de **sensibilisation des relais et professionnels** producteurs de verre a été menée (remise d'adhésif, d'affiches...);

les colonnes à verre du village ont été habillées aux couleurs de « **Monsieur Papillon** »

L'édition 2015 du **calendrier, distribué** dans le Dracénie Mag de janvier 2015 et dans toutes les boîtes aux lettres de la Dracénie, s'est mis également **aux couleurs du Verre** ;

de nouveaux sacs de pré-collecte pour transporter vos emballages en verre dans les colonnes les plus proches ont été distribués en début d'année (disponibles en mairie depuis janvier 2015),

Enfin, depuis la mi-juin, les ambassadeurs reviennent en **porte à porte auprès des habitants** dans tous les quartiers avec un questionnaire de satisfaction, selon un « protocole du porte à porte engageant ». Ils viennent partager ces premiers chiffres et voir avec chacun, ce qui pourrait être encore amélioré pour confirmer ces très bons résultats.

Tri du verre: Quelques rappels

Dans le conteneur à verre, on dépose uniquement les emballages en verre (les bouteilles et flacons en verre, pots et bocaux de conserve).

ATTENTION AUX FAUX-AMIS !

Surtout **pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...** : ce sont des matières infusibles ! Elles ne fondent pas dans les fours à la même température que les bouteilles et donc fragilisent les emballages.

Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, **vaisselle** en verre, verre culinaire, verre opaline, **miroir** et verre non transparent, vitrocéramique... *ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage, ce qui rend impossible leur intégration au calcin*

Plus de 60 % de la matière première utilisée par les verriers est du calcin recyclé issu de la collecte, trié et débarrassé de ses impuretés. Le traitement et le recyclage des emballages en verre sont effectués dans une logique de proximité. Les 1990 tonnes collectées sur le territoire en 2013, ont été acheminées dans les **usines verrières de O-I manufacturing** (Béziers 34, La Begude 07 ou Vergèze 30)

INFOS +

Après la collecte, le verre d'emballage est broyé et débarrassé de toutes les impuretés. Il devient du calcin, prêt à être refondu par le verrier.

- Pour les emballages en verre, il est **inutile de** :
- les laver, cela gaspille de l'eau !
- les reboucher, il faut enlever les couvercles des bocaux et les bouchons/capsules des bouteilles (les couvercles et capsules métalliques sont à mettre dans les colonnes ou bacs jaunes)
- d'enlever les étiquettes (le papier ne pose aucun problème, il est facilement éliminé lors du nettoyage) et les collerettes en métal ou plastique

Information au

APPEL GRATUIT 0 800 18 34 13
DEPUIS UN POSTE FIXE

C'est de nous, premier maillon de la chaîne du recyclage, que dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté. En pré-triant rigoureusement le verre d'emballage, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 %, et à l'infini.

Lyon, le 25 juin 2015
Réforme territoriale

Mobilisation des Maires ruraux : la pression monte sur les députés et le gouvernement

Plus de 500 maires ruraux (selon la Police) venus de toute la France, ont manifesté hier à Paris devant l'Assemblée nationale à l'appel de l'Association des maires ruraux de France.

Cette mobilisation inédite, a conduit les autorités à fermer les portes de l'Assemblée comme le symbole d'une difficulté de cette chambre à accepter un dialogue sur le fond et entendre la volonté des élus ruraux à développer leur territoire. Plusieurs rassemblements ont déjà été organisés ces derniers jours en province ; ce jour encore à Nice et samedi à Quimper avant d'autres actions (mairies fermées, crêpes noirs sur les panneaux d'entrées de communes, ...).

Elle exprime aussi une inquiétante lassitude des élus ruraux. Exercer la fonction est de plus en plus difficile et ils déplorent que l'intérêt pour les maires ruraux soit souvent limité à la quête des 500 signatures de parrainage pour l'élection présidentielle ; le mot de ruralité n'a été intégré qu'au bout de deux années de gouvernement dans un portefeuille ministériel. L'intercommunalité, formidable outil à l'origine, est dévoyée au service de la concentration des pouvoirs sans garantie d'efficacité ni d'économie ; la réforme des dotations plus qu'urgente n'est encore qu'un projet malgré des décennies d'inégalités injustifiées entre riches et pauvres qu'ils soient urbains ou ruraux ; le plan Ruralité peine à se traduire concrètement et à se mettre en place.

Une délégation de 120 maires a été reçue par Marylise Lebranchu et André Vallini, ministre de la décentralisation et de la fonction publique et ministre délégué à la réforme territoriale pour un échange libre et nous l'espérons fructueux. En fin de journée une délégation a été reçue par le vice-président de l'Assemblée nationale M. David Habib, député des Pyrénées Atlantiques.

Tous les maires présents mercredi, comme ceux mobilisés sur leur département, ont décidé de poursuivre et amplifier l'action pour l'adoption d'une loi qui ne soit pas une preuve supplémentaire du processus d'épluchage du niveau communal ou d'affaiblissement de la légitimité de la municipalité par un nouveau mode d'élection aux conseils communaux.



Cette loi d'inspiration urbaine ou dogmatique, soutenue par des parlementaires dont certains cumulent avec des mandats de maire de grandes villes ou de président d'intercommunalités ou d'agglomération, ne prend pas en considération la manière dont vivent les ruraux et travaillent leurs élus.

Trop d'inconnues et d'articles inacceptables sont encore en cause. Les maires ruraux seront donc exigeants et vigilants jusqu'au terme du débat parlementaire pour ne pas être trompés une fois de plus.

L'AMRF salue et remercie les nombreux députés et sénateurs, de tous bords politiques, urbains comme ruraux venus dans la rue à la rencontre des maires pour échanger avec eux. Elle leur assure qu'elle contribuera aux discussions, via des propositions d'amendements et sera très attentive à tous les votes.

Les élus ruraux pour la sauvegarde des libertés locales

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales. Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais aussi la liberté communale.

L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens.

Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagne et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages. Les ressources seraient asséchées et les choix transférés ailleurs, sans l'accord des élus, représentants du peuple ;

- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;

- Les villages seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes;

- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;

- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général au plus près.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France



En signe de soutien à la manifestation des Maires Ruraux de France devant l'Assemblée Nationale, la Mairie est restée fermée au public le 24 juin et, à la demande de l'Association des Maires Ruraux du Var, un crêpe noir a été apposé sur le panneau indicateur à l'entrée du village

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal d'Ampus a délibéré en date du 16 décembre 2014 pour prescrire la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Un groupement de deux bureaux d'études a été retenu en mai 2015 composé d'urbanistes et d'ingénieurs en environnement.

Une réunion de démarrage de l'étude a permis à la municipalité de rencontrer début juillet les bureaux d'études (PM Consultant et agence MTDA) qui assureront l'élaboration du PLU.

Le PLU aura pour objectif de redéfinir précisément l'affectation des sols et de réorganiser l'espace communal dans le but de permettre le développement harmonieux et durable de la commune, dans le respect des récentes évolutions réglementaires : loi Grenelle II, loi ALUR....

L'élaboration du PLU permettra de favoriser les aménagements nécessaires à un développement économique équilibré, d'accentuer le développement touristique, de revitaliser la commune et ses commerces, de valoriser le patrimoine, les paysages et les milieux naturels, de développer l'agriculture, et d'intégrer de nouveaux projets urbains.

La première phase de diagnostic territorial de la commune sera menée jusqu'à l'automne et se terminera par une réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées ainsi qu'à la population.

Un registre de concertation est mis à disposition à la mairie durant toute la durée de l'élaboration du PLU afin de permettre aux habitants d'émettre leurs remarques et avis sur le projet communal.



Le site internet de la Mairie d'Ampus sélectionné pour participer au concours des Trophées de la Communication



Depuis 14 ans, les Trophées de la Communication sont ouverts à tous: Service public ou secteur privé, de la petite entreprise au grand groupe, artisanat ou monde associatif, sphère culturelle ou monde industriel, du site internet corporate au site de e-commerce,

32 catégories permettent de récompenser les meilleures actions de communication et les meilleurs communicants du service public et du monde de l'entreprise.

Le site internet de la Commune d'Ampus a été choisi par un comité de sélection composé d'acteurs des métiers de la communication pour participer au concours des Trophées de la Communication. Cette sélection a pris en compte divers critères dont l'accessibilité, le référencement, la pertinence des moyens de communication, l'originalité de la stratégie, l'esthétique des documents observés, la pertinence des visuels, le graphisme, la convivialité des moyens de communication, l'ergonomie, l'adéquation du moyen avec le public cible, la qualité du support, la rigueur dans les mots choisis. Le jury, composé de professionnels des métiers de la communication, de décideurs, d'élus sera consulté au cours de la deuxième quinzaine d'octobre pour déterminer les meilleures réalisations dans chaque catégorie.



La Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité a la volonté de revitaliser les centres bourgs, enjeu majeur de l'égalité des territoires. C'est pourquoi, elle a souhaité, en complément du soutien apporté par l'Etat à une cinquantaine de projets expérimentaux, que le prêt à taux zéro (PTZ) puisse être ouvert dans l'ancien dans 6000 communes rurales.

Conditionné à des travaux de réhabilitation, ce prêt aidé par l'Etat permet de mieux prendre en compte la situation des ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant dans des communes à caractère rural d'ores et déjà dotées d'équipements et de service, et disposant d'un potentiel significatif de logements à réhabiliter pouvant être remis sur la marché. Ces opérations bénéficieront en outre d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.

40 communes du Département du Var, dont la Commune d'Ampus, ont été retenues dans le périmètre géographique de ce dispositif du fait qu'elles satisfont aux critères d'éligibilité fixés en application du décret n° 2014-1744 du 30 décembre 2014.

Depuis le 1er janvier 2015, les ménages éligibles au prêt à taux zéro peuvent bénéficier de ce prêt dans toutes les agences des établissements de crédit conventionnés.



ETAT CIVIL 2ème Trimestre 2015

Naissance: Leilani RODSPHON le 27 avril 2015 à Draguignan

Décès: Jean-Louis MARTIN le 2 mai 2015 à Ampus

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité



Depuis le 1er janvier 2009, suite à l'application des Lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et UH (Urbanisme et Habitat), les Communes, les Départements, les Communautés de Communes ou d'Agglomération, ont à la possibilité d'instaurer une taxe locale sur la distribution d'électricité, la Société ERDF (Electricité Réseau Distribution de France, ne finançant plus les travaux sur le réseau électrique tels que les extensions ou les renforcements qui restent à la charge des communes.

Cette taxe est calculée à partir des quantités d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 kVA.

Les tarifs de référence, qui font l'objet d'une modulation par la collectivité concernée sont fixés ainsi:

- ◇ 0,75 € par MWh pour les consommations non professionnelles et professionnelles sous une puissance souscrite inférieure à 36 kVA
- ◇ 0,25 € pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite comprise entre 36 kVA et 250 kVA.

Au 1er janvier 2015, la quasi-totalité des communes varoises (149 sur 151) ont instauré cette taxe. Seules deux communes dont Ampus ne l'avaient pas voté.

Grâce à une gestion rigoureuse des finances, la Municipalité a pu faire le choix de ne pas faire peser cette taxe sur les ménages pendant 7 ans. Aujourd'hui, nos recettes de fonctionnement baissent brutalement, (transfert de charges de l'Etat aux Communes sans compensation, baisse des dotations, baisse de la taxe additionnelle aux droits de mutation ...) pendant que nos charges de fonctionnement progressent de l'ordre de 2 % par an, et ceci malgré toute notre vigilance. Le contexte financier se détériorant de façon significative, il nous appartient d'éviter une dégradation trop importante des finances communales qui pourraient avoir de sérieuses conséquences pour l'avenir de notre commune.

Ainsi, la Commune d'Ampus, dans le seul but de pouvoir maintenir les services actuels proposés à la population, a décidé d'instaurer la taxe sur la consommation finale d'électricité et d'y appliquer un coefficient multiplicateur de 8,5.

Quel revenu pour la commune ?

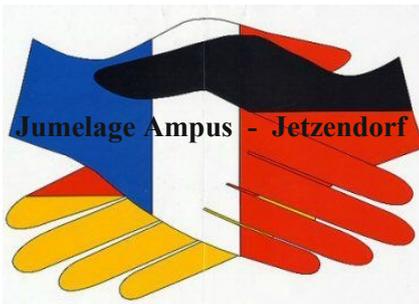
La consommation globale d'électricité pour l'ensemble des usagers en 2014 a été de 4.515 MWh. La taxe s'applique sur 80 % de la consommation soit sur: 3.612 MWh. Le produit de cette taxe pour la commune sera de $3.612 \times 0,75 \times 8,5$ soit: **23.026 €**

Quelle incidence sur la facture d'électricité pour l'utilisateur ?

La moyenne annuelle de la consommation est de 6,342 MWh. La taxe est calculée sur 80 % de la consommation soit sur 5,074 MWh. Le coût annuel sera donc de: $5,074 \times 0,75 \times 8,5$: **32,34 € par an soit 2,69 € par mois en moyenne par point de livraison.**



La Balade Gourmande 2015 En photos



Dans le cadre du prochain jumelage, nous avons eu le plaisir de recevoir une délégation de Jetzendorf composé de:
Cornelia, Markus, Monika, Rainer, Barbara et Ilona.

